

Commémoration du 23 juin 1974 – Porrentruy – 22 juin 2009

Discours prononcé par Christian Vaquin, président du Mouvement autonomiste jurassien, député, vice-maire, Moutier

Monsieur le Président du Parlement jurassien,
Monsieur le Maire,
Chers amis jurassiens,

Le 35^e anniversaire du plébiscite d'autodétermination du 23 juin 1974 et 30^e anniversaire de l'entrée en souveraineté de l'Etat jurassien coïncident avec un renouveau de la Question jurassienne. D'aucuns parlent de tournant ; d'autres de moment charnière. Les semaines et les mois à venir montreront quel sera l'impact réel provoqué par les conclusions de l'Assemblée interjurassienne. Nous sommes entrés dans une période où la diplomatie et la prudence sont de rigueur. Ayons le souci de ne pas galvauder les chances réelles qui s'offrent à nous de reconstruire la Maison jurassienne.

Une chose paraît certaine: ceux qui espéraient voir la Question jurassienne disparaître du calendrier politique en sont pour leurs frais. Non seulement elle n'est pas résolue à ce jour, mais elle s'impose toujours comme étant une question éminemment suisse.

Quels sont les enseignements de l'après 4 mai? Tout d'abord, à une très large majorité, les délégués du canton du Jura et du Jura-Sud siégeant à l'AIJ ont reconnu que le statu quo ne constitue pas une solution d'avenir.

Il apparaît ensuite que seule l'option de la création d'un nouveau canton permet de régler politiquement la Question jurassienne.

Pour le Jura méridional, le renforcement du statut particulier relève en effet du leurre. La récente décision du Grand Conseil, imposant le modèle alémanique de la justice des mineurs aux districts francophones qui souhaitaient pouvoir conserver l'organisation prévalant partout ailleurs en Romandie est le dernier exemple illustrant les limites du statu quo. Dans un tel contexte, il paraît évident que la ville de Moutier – la clé du Sud, comme disait Roland Béguelin – à laquelle l'Accord du 25 mars 1994 réserve une position particulière, refusera un énième bricolage ayant pour seul but le maintien, coûte que coûte, du Jura-Sud dans le giron bernois.

Pour convaincre, nous disposons, grâce à l'étude menée par l'Assemblée interjurassienne, d'un projet concret, étayé scientifiquement. Le Mouvement autonomiste jurassien salue la tenue des séances d'information proposées par l'AIJ. Il appelle d'ores et déjà chacun à y participer. La Question jurassienne n'appartient pas qu'aux responsables politiques. La population doit la faire – ou la faire à nouveau – sienne. L'enjeu en vaut la peine: le débat sur le nouveau projet de société qui s'ouvrira s'annonce passionnant et de nature à éveiller l'intérêt d'un large public, notamment de ceux qui n'ont pas été partie prenante lors des plébiscites organisés voilà trois décennies, les jeunes en particulier.

Cette phase d'information ne se justifie toutefois que dans la mesure où la procédure aboutit, tôt ou tard, à l'organisation d'un vote, comme le prévoit d'ailleurs le rapport des délégués interjurassiens. L'avenir de la région dépend de la population qui doit avoir le dernier mot. C'est l'essence même de la démocratie.

Ne nous cachons pas la réalité: la perspective d'une telle remise à plat n'ira pas sans résistance, tant dans le Jura-Sud que dans le canton du Jura. C'est à un débat serein et responsable que le Mouvement autonomiste en appelle. Le terrain est favorable: l'après 4 mai l'a montré.

La balle est aujourd'hui dans le camp des gouvernements. C'est l'occasion de rappeler ici le rôle de médiation de la Confédération et son devoir de neutralité. A cet égard, les dérapages de la conseillère fédérale Eveline Widmer-Schlumpf lors de son passage à Moutier sont inacceptables et doivent être dénoncés. Le canton de Berne est lui aussi sous haute surveillance: il encourrait les pires conséquences s'il venait à traîner les pieds ou à trahir sa signature.

Le Mouvement autonomiste apporte son soutien au Gouvernement jurassien: en l'état, les discussions bilatérales doivent être privilégiées. Pour l'avenir, l'atout que constitue l'application de la loi "Un seul Jura" demeure intact.

En cette veille du 23 juin, nous tenons enfin à saluer le projet de loi concernant l'usage de langue française présenté par les autorités cantonales, dont l'idée avait été lancée par Roland Béguelin voilà un quart de siècle. En phase avec la réalité, conçu dans un esprit d'ouverture, il fait du Jura un pionnier en la matière et pourrait susciter des émules parmi d'autres cantons suisses.

Trente-cinq ans après le plébiscite d'autodétermination, une nouvelle page de l'histoire du Jura s'ouvre. Mettons-y tout notre cœur, notre détermination et notre conviction afin que notre idéal – celui d'un Jura libre – devienne réalité.

Vive l'unité du Jura!

Christian Vaquin, président du Mouvement autonomiste jurassien, député, vice-maire,
Moutier

Porrentruy, le 22 juin 2009